



Renforcement de la sécurité au collège – Contrôles visuels aléatoires des sacs

publié le 13/03/2026

Descriptif :

À compter 16 mars 2026, des contrôles visuels aléatoires des sacs seront mis en place à l'entrée du collège ou tout au long de la journée...

Chers parents,

La sécurité de vos enfants est notre priorité absolue. Dans un contexte national et international instable où des incidents, bien que rares, peuvent survenir aux abords ou dans les établissements scolaires, nous renforçons, à la demande de nos autorités académiques et départementales, nos mesures de prévention pour garantir un environnement serein et protecteur à tous.

À compter 16 mars 2026, des contrôles visuels aléatoires des sacs seront mis en place à l'entrée du collège ou tout au long de la journée. Ces contrôles, réalisés de manière imprévisible tant dans leur fréquence que dans leur timing, ont pour objectif de rappeler à tous que l'école doit rester un lieu d'apprentissage et de respect, exempt de toute forme de violence.

Dans le cadre de la co-éducation et de votre responsabilité en tant que parent, nous vous invitons à vérifier régulièrement le contenu du sac et les affaires de votre enfant, afin de vous assurer qu'aucun objet dangereux ou interdits ne s'y trouve. Ces objets, même portés sans intention malveillante, sont strictement interdits dans l'établissement et leur découverte entraînera systématiquement des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion et un signalement auprès des autorités académiques et des services de sécurité.

Ensemble, nous pouvons prévenir les risques et préserver la sécurité de tous. Nous comptons sur votre vigilance et votre engagement à nos côtés.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'établissement.

Bien à vous,

La direction du collège André Albert